



## AWANS BIODIVERSITE 52

### *Une orchidée...*

Bien qu'elles n'offrent pas un spectacle comparable à celui produit par leurs cousines exotiques, les espèces d'orchidées présentes dans notre pays n'en sont pas moins étonnantes et ce, à plus d'un titre.

La famille des orchidées est l'une des plus vastes du monde végétal avec ses 18.500 espèces. En Belgique, 44 espèces, toutes terrestres, sont recensées.



Dernières nées dans l'évolution des végétaux, les orchidées se sont développées dans un environnement où animaux et insectes étaient déjà bien présents. Leur fécondation est entomophile ; elle se réalise par l'intermédiaire d'insectes.

Les graines sont produites en quantité astronomique et sont de taille réduite. Pauvres en nutriment, celles-ci ont dès lors instauré une symbiose avec des champignons ; chacun retirant des avantages de cette relation et apportant à l'autre des éléments nécessaires à son développement.

En Wallonie, les pelouses calcaires sont des écosystèmes propices aux espèces d'orchidées. Elles doivent être maintenues en l'état sous peine de voir le milieu se faire coloniser par des arbustes. Cela aurait pour conséquence leur disparition progressive.

De par leur sensibilité aux polluants, les orchidées jouent un rôle de bio-indicateur. La moindre modification se répercute sur les populations.



Notre Commune n'est pas en reste puisqu'une espèce d'orchidée sauvage, l'épipactis à larges feuilles (*Epipactis helleborine* Crantz) est présente sur notre territoire, et se cantonnerait dans les Marnières.



Courante à l'échelle de notre pays, elle n'en est pas moins protégée par la législation belge qui prévoit que toutes les espèces d'orchidées soient préservées.

L'ensemble de la plante est protégé, y compris ses parties souterraines.

Vu la vulnérabilité de ces végétaux, il est primordial de rester vigilant si on ne veut pas voir ces espèces disparaître de notre cortège floral.

